

Informations sur les notes d'expérience et les cours inter-entreprises de la profession Employé-e de commerce CFC

Situation initiale

Eu égard à la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement, il convient de rester flexible et d'aborder avec pragmatisme les nombreuses questions auxquelles nous sommes confrontés. Sur la base des « Éléments de communication sur le Coronavirus » du 13 mars de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et de l'« Appel lancé par les partenaires de la formation professionnelle à tous les acteurs de la formation professionnelle » (Covid-19/1 – Informations du 17 mars 2020), nous fournissons aux branches de formation et d'examens des informations sur les notes d'expérience et les cours interentreprises. Les **candidates et candidats aux examens de fin d'apprentissage de cet été** ont la priorité absolue. Il est indispensable qu'ils puissent obtenir leurs diplômes sans être pénalisés.

Note d'expérience de la partie entreprise

Les STA, les UF et les CC CI doivent, autant qu'il se peut, être conformes aux prescriptions des branches de formation et d'examens, mais aussi tenir compte des mesures de protection préconisées par la Confédération et les cantons et des possibilités actuelles des entreprises, p.ex. en procédant à leur mise en œuvre dans le cadre du travail à domicile et à l'aide d'instruments numériques appropriés.

L'objectif est que l'attribution de l'ensemble des notes d'expérience de la 3^e année de formation soit, dans la mesure du possible, effectuée d'ici au 15 mai 2020. Nous veillerons à ce que les autorités cantonales compétentes accordent une dispense au niveau de la BDEFA2 par le biais d'une procédure simplifiée lorsqu'il n'est pas possible de procéder à l'attribution des notes d'expérience en raison de la situation actuelle.

Cours interentreprises

Il faut fournir des contenus CI appropriés ainsi que des travaux correspondants aux personnes en formation afin qu'elles puissent les traiter à domicile ou, si possible, traiter ces contenus en utilisant de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage.



Examens de fin d'apprentissage 2020

Le 19 mars, les partenaires de la formation professionnelle se sont accordés sur une manière commune d'agir au sujet des procédures de qualification. Ils s'emploient activement à définir pour 2020 une procédure coordonnée à l'échelle nationale qui soit adaptée à la situation actuelle.

La CSBFC est invitée à participer à la recherche de solutions et vous informera le plus rapidement possible des résultats. Il est très important qu'une attribution aussi complète que possible des notes puisse être effectuée et ce, également en vue de la procédure de qualification 2020, qui devra elle aussi être adaptée à la situation.

Berne, le 20 mars 2020

Groupe de coordination du Comité de la CSBFC:

Martina Oertli, co-présidente; Regula Züst, co-présidente; Roland Hohl, secrétaire exécutif